PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le lundi 9 janvier 2023 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher et Valmond Lessard et Stéphane Paré.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sylvie Mercier, assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souligne les anniversaires du mois de janvier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture de la correspondance
- 4. Salle et période de questions
- 5. Étude et adoption des comptes
- 6. Compte-rendu des comités
- 7. Questions diverses
- 8. Levée de la séance

2023-01-4328

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et la période de questions diverses demeurent ouvertes.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 19 DÉCEMBRE 2022

> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence »

2023-01-4329

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 5 décembre soit accepté.

> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du budget du 19 décembre 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence »

2023-01-4330

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du budget du 19 décembre soit accepté.

> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence »

2023-01-4331

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre soit accepté.

4. SALLE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été transmise

7. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 :

Salaire du mois de décembre 2022 31 966,31 \$

Comptes à payer

C2200169 à C2200187	2 823.01 \$
P2200310 à P2200335	29 814,31 \$
L2200144 à L2200151	22 020,65 \$

2023-01-4332

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

8. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun compte rendu des comités

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-01-4333

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)	(Signé)
Guy Roy	Sylvie Mercier
Maire	Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœurde-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2023-01-4332.